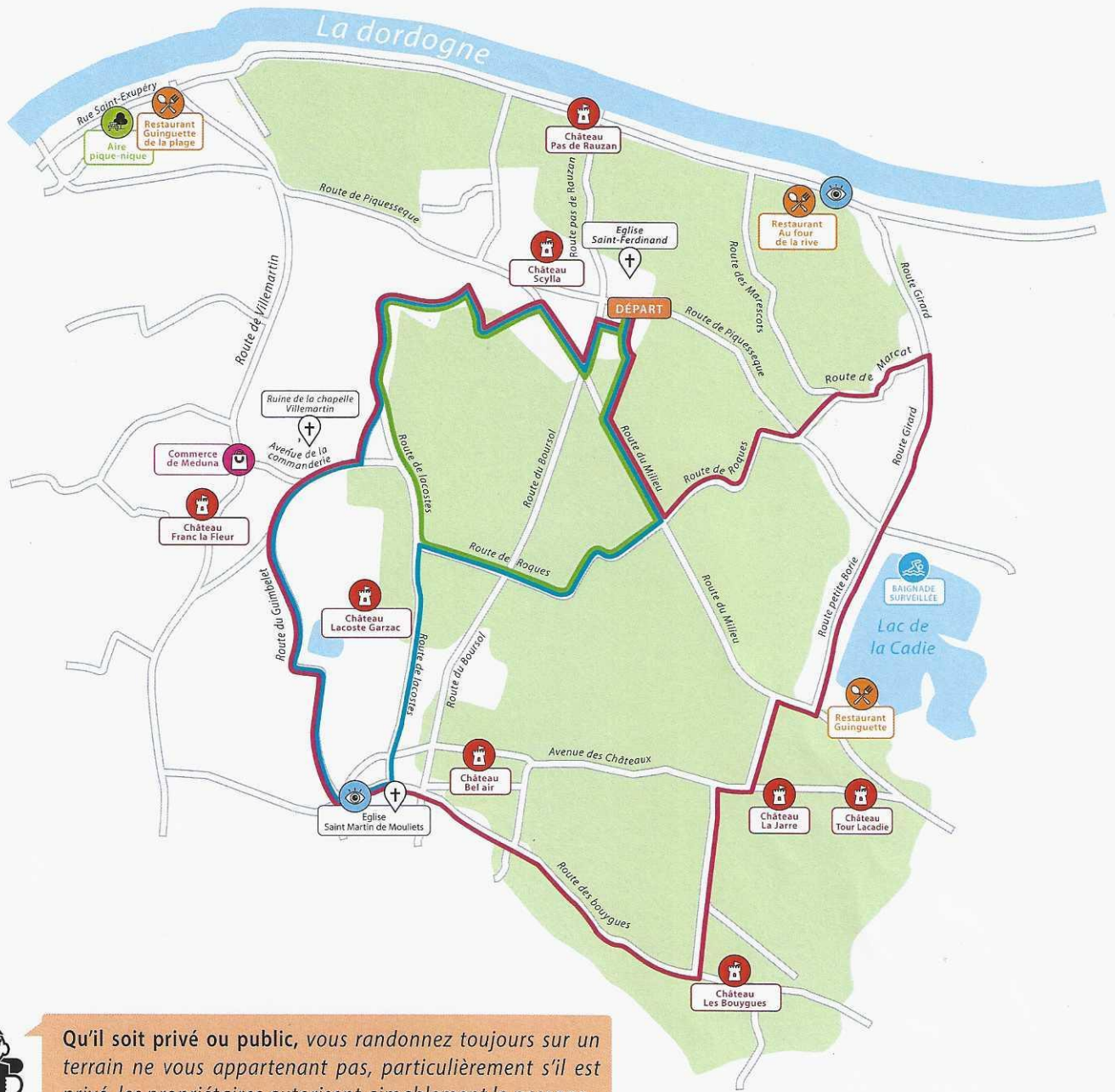




Mouliets & Villemartin

BIENVENUE SUR LES CIRCUITS BALISÉS DE MOULIETS ET VILLEMARTIN



Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent aimablement le passage.

CHEMIN DE RANDONNÉE

- Parcours n°1 - Longueur de 5.04 km
- Parcours n°2 - Longueur de 8.01 km
- Parcours n°3 - Longueur de 11.09 km

LÉGENDE

- Eglise
- Château Viticole
- Commerce
- Restauration
- Point de vue
- Aire de pique-nique

CHARTRE DU RANDONNEUR

 Équipez-vous en conséquence <small>chaussures, chapeau, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements adaptés, prendre de quoi boire et s'alimenter</small>	 Choisir sa randonnée en fonction de sa condition physique	 Respectez les cultures, cueillette interdite	 Soyez courtois et respectueux vis-à-vis des autres usagers et propriétaires
 Restez sur les sentiers balisés	 Ramenez vos déchets	 Gardez vos chiens en laisse	 Vous êtes dans un région agricole, respectez les personnes qui travaillent notre terre